

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication:	2019-10-11								
Titre abrégé :	Refus de déduction pour transactions avec des sociétés étrangères affiliées sans raison d'être économique								
Description :	<p>Les sociétés devront faire la preuve des activités économiques de toutes les sociétés étrangères affiliées pour pouvoir déduire les paiements versés à celles-ci à partir de leur revenu imposable.</p> <p>La politique entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2020.</p>								
Ligne(s) d'exploitation :	Impôt sur le revenu : impôt sur le revenu des sociétés								
Sources des données :	<table><thead><tr><th><u>Variable</u></th><th><u>Source</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Dépenses liées aux sociétés étrangères affiliées</td><td>T106</td></tr><tr><td>Nombre d'employés à plein temps</td><td>T1134</td></tr><tr><td>Revenu imposable</td><td>T2 (déclaration de revenus)</td></tr></tbody></table>	<u>Variable</u>	<u>Source</u>	Dépenses liées aux sociétés étrangères affiliées	T106	Nombre d'employés à plein temps	T1134	Revenu imposable	T2 (déclaration de revenus)
<u>Variable</u>	<u>Source</u>								
Dépenses liées aux sociétés étrangères affiliées	T106								
Nombre d'employés à plein temps	T1134								
Revenu imposable	T2 (déclaration de revenus)								
Estimation et méthode de projection :	<p>Les estimations de coûts se fondent sur des microdonnées administratives réelles de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) à Statistique Canada. Les calculs ont été effectués à l'aide de données recueillies au cours de l'exercice 2016.</p> <p>Les renseignements fournis sur les formulaires T1134 quant au nombre d'employés à temps plein des sociétés étrangères affiliées ont été utilisés afin de déterminer si celles-ci menaient, oui ou non, des activités économiques. Si la case « Plus de 5 » employés avait été cochée, on a supposé que la société affiliée était bel et bien active; dans les cas où la case « 1 à 5 » avait été cochée, on a considéré cela comme un signe d'absence d'activité économique. Ensuite, les formulaires T106 ont permis d'établir la somme des dépenses effectuées par les sociétés canadiennes envers les sociétés étrangères affiliées qui n'avaient pas d'activité économique (seules les dépenses déclarées à la Partie III du formulaire T106 ont été prises en considération). La valeur de toutes ces transactions, qui ne seraient plus déductibles une fois la mesure adoptée, a ensuite été ajoutée au revenu imposable de la société (ligne 360 du formulaire T2). Les sociétés qui sont exonérées d'impôt n'ont pas été prises en compte dans ce calcul. L'estimation du revenu a été calculée à l'aide d'un taux général d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de 15 %. Nous présentons aussi l'estimation de l'interaction découlant d'une augmentation de 15 % à 18 % du taux d'IRS des grandes sociétés.</p>								

Puisque les microdonnées fiscales utilisées sont anonymes, il n'était pas possible de lier directement un formulaire T106 soumis pour une société affiliée donnée au formulaire T1134 relatif à la même société en se servant du nom ou de l'adresse. On a donc dû lier les formulaires T106 et T1134 en se servant du pays de résidence de la société étrangère affiliée. Par conséquent, si plus d'une société étrangère se trouvait dans un pays donné, c'est le nombre d'employés le plus élevé déclaré dans ce pays qui a servi à évaluer la raison d'être économique. Si le nombre d'employés était plus haut que cinq, toutes les transactions déclarées dans le T106 relativement aux sociétés étrangères affiliées de ce pays ont été considérées comme étant déductibles lors du calcul du revenu imposable de la société canadienne.

Afin d'établir une projection quant aux recettes fiscales futures, les lignes directrices de Her Majesty's Revenue and Customs' (HMRC) en matière d'attrition ont été utilisées pour calculer la baisse de revenus associée aux changements de comportement des sociétés qui vont explorer d'autres méthodes de contournement des règles.

Évaluation de
l'incertitude :

Les estimations comportent un degré d'incertitude élevé. Comme cette nouvelle politique vise à enrayer l'évasion fiscale, les sociétés qui font de la planification fiscale abusive s'efforceront de trouver de nouvelles façons de réduire leur fardeau fiscal ou de réorganiser leurs activités pour tirer profit d'autres méthodes qui n'ont pas encore été éradiquées. Les taux d'attrition utilisés dans le cadre des projections visent à tenir compte de cette réalité. Toutefois, il est très difficile de prédire les comportements futurs des sociétés en matière d'évasion fiscale. Bien que les mêmes taux d'attrition aient été appliqués à un taux d'IRS de 15 % et à un taux de 18 %, le changement de comportement sera vraisemblablement plus important si les sociétés doivent payer un taux d'IRS plus élevé.

Les sociétés sont tenues de remplir un T106 uniquement lorsque la somme des transactions avec des sociétés étrangères affiliées à déclarer est supérieure à un million de dollars. Par conséquent, il est possible que les recettes fiscales aient été sous-estimées, puisque les sociétés qui n'avaient pas à déclarer des transactions qui seraient assujetties aux mesures proposées n'ont pas été prises en compte. Il est aussi possible que les recettes fiscales aient été surestimées, étant donné que certaines sociétés étrangères affiliées avec moins de 6 employés pourraient passer le test de raison d'être économique. Les estimations ne tiennent pas non plus compte des mesures d'administration et d'application supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des propositions.

Coût des mesures proposées

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Estimé statique (taux d'IRS de 15 %)	-	-2 314	-2 253	-2 192	-2 131	-2 070	-2 009	-1 949	-1 888	-1 827
Effet d'interaction d'un taux d'IRS de 18 %	-	-463	-451	-438	-426	-414	-402	-390	-378	-365
Coût total	-	-2 777	-2 704	-2 631	-2 557	-2 484	-2 411	-2 338	-2 265	-2 192

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.